

REVUE DE LITTÉRATURE

MOBILITÉ / IMMOBILITÉ DES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE DANS L'ESPACE PUBLIC : LE CAS DE LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX

Jeanne AGAËSSE (*étudiante SciencesPo Bordeaux*)

Louis-Baptiste BERTRAND (*étudiant SciencesPo Bordeaux*)

Lison DAVAUT (*étudiante ENSAPBx*)

Melvin JOYET (*étudiant ENSAPBx*)

Estelle LAFAILLE (*étudiante ENSAPBx*)

François NOGRET-PRADIER (*étudiant SciencesPo Bordeaux*)

Camille RADELET (*étudiante SciencesPo Bordeaux*)

Cécile ROUSSET (*étudiante ENSAPBx*)

**Forum
urbain**
Centre d'innovation
sociétale sur la ville



MOBILE LIVES
FORUM
VIES MOBILES

ENSAP BORDEAUX
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME



Au vu de la spécificité du sujet de recherche, aucun travail n'a été réalisé préalablement sur la question nous ayant été soumise. Cette revue de littérature regroupe ainsi l'ensemble des recherches préalables autour du sujet et de ses implications. Elle est articulée autour des travaux consacrés à chacune des composantes induites par l'intitulé de notre sujet. La littérature dédiée aux sans-domicile fixe met en exergue la complexité et la diversité résidant derrière cette banale appellation et les nombreux travaux réalisés sur la prise en charge de cette population par les pouvoirs publics ont révélé un système nébuleux et inadapté. Par ailleurs, l'étude des dynamiques propres à la ville contemporaine mondialisée et capitaliste a permis d'amorcer une réflexion globale sur la mobilité et les problématiques sociales en découlant. La lecture de travaux spécifiquement dédiés à la mobilité des sans-domicile fixe et à leur occupation de l'espace public dévoile des trajectoires complexes, motivées par différents besoins. Enfin, l'étude spécifique de la question des sans-domicile fixe au sein de la métropole bordelaise - principalement basée sur des articles de presse - révèle une situation locale tendue et l'insuffisance des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.

01 SOMMAIRE

01 _ SOMMAIRE	p 3
02 _ “SANS-DOMICILE” : APPELLATION UNIQUE, RÉALITÉS DIVERSES	p 5 - 8
03 _ DES POLITIQUES MULTIPLES, SOUVENT INADAPTÉES	p 9 - 13
04 _ LA VILLE CONTEMPORAINE, OU LA CÉLÉBRATION DE LA MOBILITÉ	p 13 - 14
05 _ LA MOBILITÉ, INJONCTION MODERNE ET FACTEUR D'INÉGALITÉS	p 15 - 18
06 _ LA MOBILITÉ DES SANS-DOMICILE FIXE, ENTRE DÉPLACEMENTS MULTIPLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC	p 19 - 25
07 _ BORDEAUX SOUS TENSION, LES POUVOIRS PUBLICS IMPUISSANTS	p 27 - 38
08 _ BIBLIOGRAPHIE	p 30 - 31

02

“SANS-DOMICILE” : APPELLATION UNIQUE, RÉALITÉS DIVERSES

Les difficultés quant à la définition du terme “sans-domicile” nous sont apparues dès les prémices de notre questionnement. De ce fait, la lecture de rapports institutionnels, statistiques mais également de travaux sociologiques nous a permis d’affiner notre compréhension de la variété des profils regroupés derrière cette appellation.

La typologie ETHOS ou **European Typology on Homelessness and Housing Exclusion** est établie par la Fédération Européenne d’Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA). Celle-ci envisage l’exclusion comme étant basée sur le critère du logement. Ce dernier se compose de trois domaines distincts.

- Le domaine physique inclut le fait de résider dans une habitation adéquate qu’une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement.
- Le domaine social implique d’avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales.
- Enfin, le domaine légal désigne le fait d’être en possession d’un titre légal d’occupation.

De ce fait, l’absence de l’un ou de plusieurs de ces domaines implique par définition une exclusion liée au logement. Quatre formes d’exclusion alors sont décrites par l’ETHOS :

- être sans abri,
- être sans logement,
- être en situation de logement précaire
- être en situation de logement inadéquat.

L’ETHOS a donc pour avantage d’être une typologie inclusive, permettant d’englober les diverses formes d’exclusion basées sur le logement.

De la même manière, un **rapport statistique de l'INSEE** au sujet de l'hébergement des sans-domicile¹ se livre également à une tentative de définition de cette catégorie. Pour l'INSEE, une personne est considérée sans-domicile "si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation, y compris les haltes de nuit qui leur offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir, ou dans un service d'hébergement". Plus largement, une personne est dite sans-abri "si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation". La définition établie par l'Institut est donc également inclusive et permet de restituer la grande diversité de profils recoupés derrière le terme "sans-domicile".

De fait, le rapport révèle de fortes disparités au sein même de cette population qui concernent aussi bien l'activité professionnelle², le genre³ ou la nationalité⁴. Cette diversité est également rapportée dans **Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge** (2003) et **La question SDF. Critique d'une action publique** (2012) publiés par le sociologue Julien Damon. Si l'auteur distingue clairement les "Sans-Domicile Fixe" des "Avec Domicile Fixe", il statue sur l'absence de démarcations claires permettant de distinguer, d'une part, les SDF, en tant que groupe, du reste de la population, et d'autre part, les SDF en différentes sous-catégories. Pour lui, cette multitude d'individus variés est avant tout mal connue et peu étudiée ce qui conduit à une prise en charge approximative.

Par ailleurs, l'auteur tient à démontrer que si le relâchement des liens caractérise la population SDF, ce constat ne peut être assimilé à une véritable mort sociale. Pour ce sociologue, les SDF sont simplement "des bricoleurs cherchant à améliorer leur quotidien" et leur statut n'induit aucune irréversibilité particulière. Sa thèse est reprise dans un article paru en 2003 dans le magazine *Sciences Humaines* et intitulé **Qui sont les sans-domicile fixe?**. Son rédacteur, Gilles Marchand, la compare à celle d'un psychanalyste et ethnologue spécialisé dans l'étude des

¹ INSEE, L'hébergement des sans-domicile en 2012 : Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales, 2012.

² Un quart des sans-domicile ont un emploi, près de la moitié sont au chômage et plus du quart sont inactifs.

³ Près de deux sans-domicile sur cinq sont des femmes, ne dormant pas à la rue, elles sont moins visibles.

⁴ La part des étrangers parmi les sans-domicile est ainsi passée de 38 % en 2001 à 53 % en 2012.

clochards, Patrick Declerck. La théorie de ce dernier se voit davantage fataliste que celle du sociologue. Il s'attache à démontrer que la clochardisation est un état irréversible, n'aboutissant que très rarement à une réinsertion. Pour ce faire, il distingue trois étapes constituant le processus.

- L'existence de dysfonctionnements précoces dans l'enfance - souvent liés à l'instabilité de la situation familiale ;
- Suivie de traumatismes psychiques plus ou moins directs.
- Enfin, l'apparition de dépendances, telles que l'alcool ou le tabagisme, vient parachever une clochardisation irréversible.

Julien Damon reproche à la vision de Patrick Declerck les limites de sa problématique autour des SDF. Pour lui, « *Dans cet ordre d'idée, les sans-abri constituent une population pathologiquement distinguable de la population générale, et la question SDF devient un problème qui ne s'analyse pas en termes d'inégalités et de mobilité sociale, mais en termes de morbidité et de catégorie singulière* », rappelant que certains individus parviennent à sortir de cette situation.

L'ouvrage ***Les nomades du vide des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil***⁵ s'attache également à étudier le processus de désocialisation des sans-domicile, se concentrant cette fois sur les jeunes en errance. Le premier chapitre écrit par François Chobeaux étudie le contexte dans lequel ces jeunes ont grandi et la continuité de leur processus de désocialisation afin d'isoler le moment et les raisons de leur départ définitif. Il apparaît ainsi que les jeunes en errance - en grande majorité des hommes - sont généralement issus de petites villes de province limitant l'étendue de leur réseaux de sociabilité et les privant de relations avec des pairs dans une souffrance similaire à la leur. Ce relatif isolement les aurait contraints à aller chercher ailleurs ces liens devenus indispensables. Des nombreux entretiens tenus, émergent des similitudes dans la vie des jeunes errants. Un rapport conflictuel avec le père, une cassure entre une enfance présentée comme quasi-parfaite et un après initié par un déménagement ou une séparation sont des éléments partagés par les jeunes étudiés. Le départ a lui souvent lieu le jour d'un conflit particulièrement violent et vient alors confirmer une désocialisation depuis longtemps effective. Dans d'autres cas, le départ peut être un moyen

⁵ CHOBEAUX, François, BRETON, David LE et BRETON, David Le, Les nomades du vide des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil, Paris (France), la Découverte, 2011

pour les jeunes engagés dans des pratiques alcooliques ou toxicomaniaques de tenter de sortir de la dépendance en changeant d'environnement ou encore un véritable choix politique visant à revendiquer la volonté de vivre en marge des valeurs de la société.

Dans un autre ouvrage intitulé **Exclusion : vers zéro SDF?** (2017), Julien Damon détaille précisément la construction de la catégorie SDF en tant que véritable problème social. En France, l'acronyme SDF constituait initialement une catégorie juridico-administrative et s'est ensuite répandu dans le langage courant comme la dénomination d'une nouvelle identité sociale. Pour le sociologue, le "phénomène SDF" est un problème social relevant de la « nouvelle pauvreté » qui se caractérise par son individualisation depuis la crise économique des années 70. Depuis, le SDF symbolise l'échec à l'intégration de certains individus démunis et isolés. C'est dans le deuxième chapitre intitulé **Construction d'un problème social et émergence de la catégorie SDF en France** que l'auteur en détaille les étapes successives. C'est donc dans le contexte du déclin des industries lourdes dans les pays riches couplé à l'effondrement du mythe du progrès que la pauvreté se manifeste d'une manière inédite. La pauvreté généralisée devient alors une pauvreté individuelle dans un contexte d'augmentation des inégalités sociales. On ne parle désormais plus de pauvreté mais d'exclusion et ce changement de terminologie est pour l'auteur le paroxysme de cette nouvelle individualisation de la pauvreté. Ce nouveau concept permet alors d'inclure les origines diverses de la fragilité du lien social.

En 1988, la création du RMI crée une nouvelle catégorie d'ayant droit : les « sans résidence stable ». Pour la première fois, la domiciliation devient un critère déterminant dans l'allocation des aides sociales, les individus sans résidence stable se devant désormais d'être domiciliés afin de percevoir le RMI. Enfin, c'est à partir de la décennie 90 que la question des sans-domicile stables passe d'un problème social à un problème public : l'acronyme est officiellement employé dans les rapports visant à aider les "grands exclus". De fait, le phénomène est devenu visible, les SDF habitant la rue et donc l'espace public. La propagation d'un sentiment d'insécurité chez certains usagers et la forte exposition médiatique du phénomène ont causé sa prise en charge publique.

03

DES POLITIQUES MULTIPLES, SOUVENT INADAPTÉES

Si les études sur le sujet même des sans-domicile restent marginales parmi les travaux universitaires, celles consacrées aux politiques publiques ciblant cette population sont davantage nombreux et nous laissent entrevoir un système assistanciel nébuleux et peu adapté. Des mesures répressives prises à l'encontre des populations SDF sont également constatées.

La lecture d'un ouvrage du sociologue spécialisé Julien Damon nous a permis d'avoir un vaste aperçu des politiques publiques ciblant les SDF. Dans **La question SDF. Critique d'une action publique**, ce dernier livre une analyse globale des politiques publiques destinées aux SDF. Il recense un nombre d'initiatives variées allant de la prise en charge assistancielle de cette population aux mesures répressives et discriminatoires à leur encontre. L'auteur amorçait déjà sa critique dans **Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge**, comparant cette dernière à un véritable jeu de ping pong. Il décrivait ses étapes nombreuses et variées - Samu Social, Centres d'hébergement, de réinsertion sociale, asiles de nuit, logements d'insertion, HLM - et le renvoi incessant des SDF d'un service ou d'un espace à un autre. De ce fait, il prônait déjà une simplification des procédures afin de rendre le système plus efficace. Néanmoins, dans **La question SDF. Critique d'une action publique**, Julien Damon dénonce une action publique véritablement dualisée et parfois contradictoire. Les équipements dits « d'accueil de jour » sont remis en cause au motif qu'ils instituent une dualisation dans le système de protection sociale. L'introduction de ces « deux vitesses » est matérialisée par les dispositifs spécialement dédiés aux SDF qui impliquent un traitement différencié. De ce fait, les SDF ne jouiraient plus de la même protection que le reste des individus au motif qu'ils seraient « les plus défavorisés ». Pour l'auteur, ce traitement différencié est déplorable car il ne permet plus de garantir l'égalité entre les bénéficiaires du système de protection sociale. Julien Damon fait parallèlement le constat d'une défausse du service public vers le système bureaucratique et assistanciel. Pour le sociologue, le service public considère les lieux d'accueil de jour et les Samu Sociaux comme des services vers lesquels

orienter les SDF, déléguant ainsi leur prise en charge. Les conclusions de l'auteur dénoncent l'illisibilité et l'incohérence du système de prise en charge. Un constat sévère est dressé des phénomènes d'horizontalisation, de décentralisation des politiques sociales et des partenariats qui compliquent les politiques conduites et en amenuisent l'efficacité.

Si l'ouvrage de Julien Damon dresse un bilan global du système de prise en charge des SDF, il étudie également l'effet des politiques d'aménagement visant à leur invisibilisation sur l'espace public, assénant que ces dernières contribuent à sa détérioration pour tous ses usagers. D'autres auteurs ont également étudié ce type de politiques. Gaspard Lion, sociologue et maître de conférences à l'Université Paris 13, publie un article intitulé ***Vulnérables, indésirables. Le cas des habitants des bois parisiens*** (2015) dans la revue Métropolitiques. Son papier traite de la domination exercée par les pouvoirs publics sur les habitants des bois parisiens. Selon Gaspard Lion, pour les habitants des bois étant considérés comme vulnérables, des dispositifs de protection sont mis en place par les pouvoirs publics et les associations. Parmi ces derniers, on compte notamment des recensements numériques et géographiques réguliers ou encore un contrôle de la forme des habitations. Si l'objectif affiché de ces politiques est le recueillement d'informations permettant une intervention rapide en cas de signalement, Gaspard Lion affirme qu'en réalité ces dernières ont une autre visée. Selon lui, ces dispositifs visent au contrôle des habitants des bois. De cette manière, les pouvoirs publics veillent à ce que leurs zones d'habitation ne s'étendent pas, ou à ce que la forme de leurs logements ne soit pas trop visibles - les cabanes étant par exemple plus visibles que les tentes. Le sociologue entend ainsi montrer que la vulnérabilité communément associée aux populations sans-domicile peut mener à la mise en place de dispositifs coercitifs, les fragilisant encore davantage.

C'est également dans la revue Métropolitiques qu'Eric Goldfischer publie l'article ***Diverting Eyes and Bodies: The Management of Homeless Visibility in New York City*** en 2019. Il y étudie les politiques visant à l'invisibilisation des populations SDF dans l'espace public New-Yorkais et distingue parmi elles deux natures différentes. Les premières politiques évoquées visent à la disparition des SDF de l'espace public en les poussant à se déplacer. Historiquement, ce processus s'est déroulé à la mesure des différents projets de développement urbain. La construction des parcs sur les terrains occupés par les SDF au moment

de la Grande Dépression les a par exemple forcés à s'installer dans des espaces publics plus reculés et discrets. D'autres politiques sont d'une nature différente, visant elles à éviter aux habitants de la ville de se questionner sur les causes profondes de la situation de la population SDF. Ce processus s'opère notamment dans des zones réaménagées selon des critères de design et environnementaux et où de nombreuses activités sont proposées au public. Ainsi, les SDF ne sont pas chassés, ils restent sur les lieux mais sont invisibilisés, les autres usagers de l'espace public étant divertis. Eric Goldfischer observe que les politiques publiques visant à l'invisibilisation des SDF sont aujourd'hui plus "douces". Il parle ainsi d'un "therapeutic policing" qui fonde la prise en charge des SDF sur des raisons de santé et sur un relatif consentement de leur part.

Dans la revue Bruxelles Informations Sociales, ***Bienvenue dehors! Sans-abri et espace public*** (2014) regroupe des études réalisées sur les sans-abri dans le métro de Bruxelles. Le dossier pose ainsi la question de la responsabilité des structures de prise en charge des SDF en Belgique. Y sont mentionnés une extrême fragmentation de l'offre matérialisée par le cloisonnement des champs d'intervention (social, santé et logement), une rationalisation des coûts - les critères économiques ayant envahi la sphère psycho-médico-sociale au motif d'exigences d'efficacité et de rendement - ainsi qu'une standardisation de l'offre, une uniformisation des réponses et l'absence de structures visant à la resocialisation des SDF.

Ainsi, les politiques publiques ciblant les SDF semblent notamment viser à la diminution de leur visibilité, les SDF se tenant à priori immobiles dans l'espace public. Ces politiques, qui vont de leur prise en charge assistancielle aux mesures répressives et discriminatoires à leur encontre quelles que soient les zones géographiques étudiées, suscitent différentes réactions et attitudes. En analysant le contenu d'articles du Figaro et de Libération dans son dossier *L'évolution des profils des sans-abri : les sans-abri dans la presse écrite. L'analyse des discours*, Elisabeth Maurel met en évidence quatre postures à l'égard des sans-abri.

- Premièrement, la posture de l'indignation et de la défense des droits dénonce l'impuissance des mesures répressives contre les sans-abri et revendique l'accès aux droits fondamentaux comme le droit au logement et aux soins.
- La posture de l'aide compassionnelle valorise fortement les services de l'action sociale et s'implique dans les associations. Une troisième posture,

la posture de la protection imposée, soutient les initiatives de mise à l'abri (forcée ou pas) au nom du « devoir d'assistance à personne en danger ». Ici, les acteurs institutionnels sont importants et cette attitude correspond à la forme modernisée de discours d'hygiène sociale » (NIMBY...).

- La posture de la répression, enfin, considère les sans-abri comme une classe dangereuse et prône la «tolérance zéro ».

La complexité résidant derrière l'appellation "sans-domicile" semble donc amenuiser l'efficacité des politiques assistancielles ciblant les SDF. Les politiques répressives visant à l'invisibilisation de ces populations paraissent être le fruit d'une évolution récente du paysage urbain, dûe à un nouveau modèle d'accumulation du capital.

04

LA VILLE CONTEMPORAINE, OU LA CÉLÉBRATION DE LA MOBILITÉ

Etudier la mobilité des SDF implique nécessairement une réflexion sur la ville contemporaine, et plus précisément sur l'espace public. L'ouvrage d'Olivier Mongin intitulé ***La ville des flux: l'envers et l'endroit de la mondialisation urbaine*** (2013) traite de l'impact de la mondialisation sur les villes. L'essayiste décrit la rupture progressive entre les villes mondialisées et leur territoire en raison des nombreux flux qui les traversent. Il distingue trois modèles de lieux découlant du processus de déterritorialisation : les non-lieux, les hyperlieux et les milieux. Selon lui, les non-lieux échappent à toute forme de régulation et sont exclus de la mondialisation. A l'inverse, les hyperlieux sont des lieux qui s'exhibent, affichent un caractère spectaculaire, et sont largement ancrés dans la mondialisation. Enfin, les milieux tentent d'allier le phénomène de mondialisation avec leur besoin d'ancrage dans le territoire. La réflexion d'Olivier Mongin met en exergue l'importance des flux qui semblent les maîtres du processus de globalisation qui s'exerce en premier lieu dans les villes. Il est alors pertinent de lier cette analyse très globale à celle de Max Rousseau, docteur en science politique.

Dans son article intitulé ***La ville comme machine à mobilité, Capitalisme, urbanisme et gouvernement des corps***, ce dernier démontre que si l'industrialisation s'est effectuée autour d'un urbanisme de l'immobilité, la crise du capitalisme a entraîné l'apparition d'un nouveau régime d'accumulation flexible du capital reposant sur la mobilité. De fait, le développement du capitalisme industriel s'est effectué autour des cités ouvrières qui permettaient au patronat de fixer dans l'espace une main d'oeuvre d'origine agricole. La stabilité spatiale était alors une condition indispensable pour le développement du capitalisme industriel. Anecdotiquement, il est intéressant de préciser que la figure du vagabond qui personnifiait la mobilité se voyait alors construite comme ennemi public. Max Rousseau montre alors que, depuis plus de trente ans, la crise du capitalisme a fait émerger un régime d'accumulation du capital qui nécessite une extrême mobilité de la main d'oeuvre. La mobilité des individus est depuis célébrée et concentrée dans les villes mondiales qui possèdent le

capital et qui sont les lieux de pouvoir et d'innovation économique. De ce fait, le paysage urbain s'est vu grandement modifié par cette évolution. Les "espaces de mobilité" se sont multipliés sous l'impulsion d'États néolibéraux promouvant la mobilité de la main d'oeuvre. Aujourd'hui, ce sont donc les corps immobiles dans l'espace urbain qui sont désignés comme ennemis, l'immobilité corporelle des SDF est donc criminalisée.

L'avènement de l'ère des flux et de la mobilité fait donc de la mobilité une injonction contemporaine. Ce nouvel impératif a des conséquences environnementales, politiques et sociales.

05

LA MOBILITÉ, INJONCTION MODERNE ET FACTEUR D'INÉGALITÉS

A. LE “TOURNANT DE LA MOBILITÉ”

La lecture du **dossier de presse de l'exposition Mobile / Immobile** paru sur le Forum Vies Mobiles ayant eu lieu du 16 janvier au 29 avril 2019 nous a livré une analyse complète de la notion de mobilité contemporaine. Celle-ci a des conséquences environnementales, politiques et sociales majeures depuis le “tournant de la mobilité” au XIX^e siècle qui s'est matérialisé par la démocratisation et l'essor des déplacements motorisés et a entraîné des rythmes de vies plus intenses ainsi que des inégalités dans les déplacements. Les paradoxes de cette “sur-mobilité” sont mis en exergue :

“L'ambivalence liée à nos déplacements, à la fois formidables sources de liberté (griserie de la vitesse, possibilité d'échapper à son milieu géographique ou de travailler en ville et de vivre à la campagne...) mais aussi d'aliénation (intensification du quotidien, injonction dans le monde professionnel...), de contrôles et d'interdictions (crise des migrants, accès au transports...) et de problèmes environnementaux, changement climatique...”

De plus la mobilité dépend de compétences inégalement partagées (permis de conduire, internet, moyens financiers, possession de modes de transport, ...) qui fait qu'une partie importante de la population mondiale peut voyager contrairement à d'autres groupes sociaux défavorisés (vagabond, nomades, réfugiés, et aujourd'hui migrants ...). L'avènement de cette ère de la mobilité est également dépeint par Christophe MINCKE dans une autre parution du Forum Vies Mobiles. Dans « **L'injonction à la mobilité** » (2016), l'auteur affirme que nos sociétés post-industrielles et post-modernes ont produit un idéal mobilitaire “ qui est cette injonction à la mobilité, cette valorisation de la mobilité pour elle-même.” La mobilité devient alors une fin en soi et non plus le moyen. Cet idéal mobilitaire est caractérisé par quatre impératifs :

- l'activité (être actif en permanence),
- l'activation (se mettre soi-même en activité et pas attendre que cela vienne

- de l'extérieur),
- la participation (participer à un projet collectif temporaire),
- l'adaptation (flexibilité, innovation, souplesse, remise en question, jongler en permanence entre plusieurs projets à la fois).

Dans nos sociétés capitalistes, la mobilité répond alors à une injonction productiviste. Pour l'auteur, cela se traduit par *"cette façon d'interdire le repos (...) propagée en dehors de l'usine, de l'école, des lieux de disciplines"* et une stigmatisation des chômeurs. Ce système d'injonction à la mobilité a des conséquences sur les imaginaires collectifs et sociaux qui peuvent être positifs - la circulation des personnes et des informations - mais également inégalitaires. La modification des imaginaires collectifs s'exprime par *"une difficulté pour certaines catégories à faire reconnaître qu'elles se conforment à l'impératif mobilitaire, mais à l'inverse, c'est aussi une incapacité de certaines personnes à se faire pardonner leur immobilité"*. Les conclusions de l'article prédisent qu'*"un retour à une justification de la mobilité sera quelque part inévitable"* compte tenu de son coût environnemental important. Le rapport à la mobilité se devra donc d'être réinventé. Par ailleurs, de nombreux travaux constatent l'existence d'inégalités face à la mobilité, posant un véritable problème social.

B. LA MOBILITÉ, VECTRICE D'INÉGALITÉS

L'observatoire des inégalités a produit une étude intitulée ***"Inégaux face à la mobilité"*** en 2017. Son auteur, Jean-Pierre Orfeuill, affirme que l'aptitude à la mobilité est plus importante aujourd'hui qu'auparavant. Celle-ci sert notamment l'insertion sociale et économique et n'est donc plus un choix mais une nécessité. L'aptitude à la mobilité serait ainsi une question de compétences concernant la connaissance des lieux. Celles-ci incluent la capacité à se déplacer mais également à se représenter ces lieux et en comprendre leurs liens. Pour ce professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, le problème réside dans le fait qu'en France tout le monde ne possède pas ces compétences, notamment les 2 millions d'adultes illettrés et les 12% d'adultes ne possédant pas le permis de conduire. Jean-Pierre Orfeuill précise son analyse en étudiant l'aptitude à la mobilité des individus venant de quartiers défavorisés. Celle-ci est déterminée par les phénomènes économiques et les effectifs familiaux, les déplacements

étant plus complexes pour les familles nombreuses. Le risque de vol du véhicule est également important dans ces quartiers, souvent mal desservis par les transports en communs et dont l'utilisation est réduite en raison de l'insécurité. L'enquête révèle une dépendance à l'automobile dans certaines zones faiblement peuplées.

Cette dépendance induit des difficultés d'accès à l'emploi pouvant expliquer le plus faible revenu moyen sur ces territoires. Dans le périurbain, l'auteur observe que les travailleurs se doivent de rejoindre le centre ville afin d'exercer leur profession et estime que ce trajet inclut en moyenne 80 km journaliers. La voiture est le moyen de transport le plus fréquemment utilisé, la desserte par les transports en commun étant également faible dans ces zones. Les familles populaires reléguées dans le péri-urbain en raison des prix du foncier consacrent en moyenne 25% de leur budget aux transports. L'instabilité de ce mode de déplacement est mise en exergue, le moindre accident de parcours remettant en cause la capacité des individus à se mouvoir. Le constat fait par l'auteur est celui d'une corrélation entre la mobilité et les revenus, influençant largement la mobilité de loisir. Une faible capacité à la mobilité conduit à une insertion plus difficile dans le monde professionnel, limitant les ressources et donc l'accès à l'automobile. De ce fait, La probabilité d'être au chômage pour des personnes ayant des diplômes équivalents est de 3 à 5 fois plus élevée pour celle qui n'ont pas le permis.

Ces disparités face à la mobilité sont également révélées dans un rapport du Secours Catholique intitulé **"La fracture mobilité"** et paru en 2014. Cette enquête vise les déplacements des individus en situation de précarité qui se font majoritairement par les transports en commun. La mobilité des individus étudiés est en grande partie déterminée par leur niveau de précarité et leur âge, leurs besoins et contraintes découlant de ces deux caractéristiques. Les individus les plus âgés sont moins mobiles et les personnes en situation de précarité ont moins de raisons de se déplacer et se déplacent moins souvent que le reste de la population. Leurs déplacements sont conditionnés par leur lieu de résidence et il est démontré qu'en changer fréquemment pose un problème d'adaptabilité : les lieux vers lesquels il est nécessaire de se déplacer ne changeant pas nécessairement (travail, école...). Les transports en commun posent un problème de coût et la marche à pied est donc le moyen de déplacement privilégié en raison de sa gratuité mais limite considérablement l'étendue des

trajets. Bien que pratique, la voiture pose également un problème de coût. Selon l'enquête, il faut gagner 1 000 euros par mois pour posséder une voiture. Le budget voiture représente selon l'ONPES 30% des 1 000 euros. 4 personnes précaires sur 10 en dessous de 60 ans possèdent une voiture. Il également fait état d'un covoiturage spontané n'impliquant pas forcément de compensation financière mais plutôt des échanges de services. 1/3 des enquêtés y a recours. Les transports en commun sont en moyenne utilisés par 6 personnes précaires sur 10, peu d'entre eux bénéficiant d'aides ou de réductions. L'enquête mentionne l'accès à Internet comme étant un facteur déterminant fortement la mobilité.

La nouvelle "ère mobilitaire" fait de la mobilité un véritable besoin face auquel les individus ne sont pas égaux, les individus précaires étant les plus pénalisés. La population SDF connaît donc de nombreux freins à sa mobilité qu'il convient d'étudier plus précisément.

06

LA MOBILITÉ DES SANS-DOMICILE FIXE, ENTRE DÉPLACEMENTS MULTIPLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

A. LA MOBILITÉ DES SANS-DOMICILE FIXE, AU-DELÀ DE L'ERRANCE

Le rapport à la mobilité des SDF ne se limite pas à leur staticité dans l'espace, c'est-à-dire à leur immobilité. Il est en réalité plus complexe. Bien que rares, les enquêtes réalisées au sujet de la mobilité sont fréquemment basées sur des situations étudiées de manière isolée. Le travail de Djemila Zeneidi-Henry et Sébastien Fleuret est l'un d'entre eux. Paru en 2007, ***Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF*** se consacre à la fixité et la mobilité des SDF dans la région Pays de la Loire. Dans un premier temps, les auteurs jugent utile de rappeler le poids de l'héritage de la figure du vagabond sur la perception actuelle de la mobilité des individus sans-domicile. Basée sur un questionnaire quantitatif diffusé au sein de l'ensemble des structures dédiées aux SDF dans la région puis sur la réalisation d'une série d'entretiens, l'enquête révèle une faible mobilité chez les individus sans-domicile fixe. Les conclusions font état d'une mobilité ne s'apparentant pas à une errance mais davantage à une mobilité de but en but. L'importance des repères qu'ils soient familiaux ou amicaux est constatée, révélant l'influence majeure de la famille sur la mobilité des enquêtés. Dans leurs conclusions, les auteurs estiment ainsi que le fait de rester autour d'un même lieu permet aux sans-domicile de se débarrasser de ce statut.

Un rapport intitulé ***[Sur]vivre dehors, Besoins, Dispositifs et Enjeux existants et à venir à propos des Personnes Sans-Abri*** (2019), se concentre sur la métropole Grand Lyon et recense les besoins des personnes sans-abri sur ce territoire. La mobilité des SDF y est définie comme incluant les déplacements urbains sous toutes leurs formes (marche, transports en commun, vélo et automobile) et comme étant structurée par l'accès aux ressources et par le déploiement d'activités, qui constituent ainsi les deux justifications de

déplacement. Il est établi que les SDF se déplacent dans des lieux variés, à titre d'exemple il est souhaitable d'aller dans un endroit sécurisé pour dormir et dans un endroit très fréquenté pour mendier. Selon l'échelle considérée, le SDF peut ainsi être perçu comme hypermobile car, ne possédant pas de logement privé et l'espace public étant construit autour du déplacement, il recherche continuellement et difficilement des lieux d'ancrage. Néanmoins, le SDF peut également être considéré immobile, ce dernier étant exclu des transports modernes de longue distance et ancré dans des lieux à l'échelle locale. Par ailleurs, le rapport révèle que les déplacements des SDF sont influencés par les espaces urbains existants (métro, gares...), par le temps et les saisons (travail saisonnier...). Ils sont également influencés par le statut du SDF dont la mobilité diffère selon le sexe, la race et la classe. L'enquête conclut ainsi que la mobilité des sans-domicile peut se résumer à un ensemble de stratégies et de pratiques influencées par l'extérieur et constituant des « itinéraires de survie » complexes.

L'enquête d'Alain Tarrus ***Jeunes sans emploi au centre-ville, travail et errance : La pauvreté dans l'espace public perpignanais***, s'intéresse elle à l'ancrage et à la mobilité de la jeunesse précaire à Perpignan entre 1993 et 1996. Prédominamment sociologique, la méthodologie de l'enquête s'articule autour de la réalisation d'enquêtes descriptives, affinées ensuite par des rencontres individuelles. La première phase a permis à l'auteur d'identifier des comportements collectifs et de nouvelles conduites traduisant des évolutions, ainsi que la définition d'un périmètre délimité. L'anthropologue établit ainsi un répertoire de profils sociologiques basé sur l'origine, le genre, ainsi que l'âge. Ce dernier lui permet l'identification de la composition de « groupes errants » occupant l'espace public différemment. Alain Tarrus étudie donc la mobilité des individus répertoriés et détaille leurs rythmes de marche, la régularité et la fréquence de leurs arrêts ainsi que l'étirement des groupes et leurs rites d'occupation de l'espace. La mobilité est analysée via le motif de la recherche de travail : l'auteur s'interroge sur les raisons qui ont amené et amènent encore les jeunes à Perpignan. Les conclusions d'Alain Tarrus dénoncent un écart toujours grandissant entre les populations errantes et l'urbanité officielle et institutionnelle, incapable de cerner la constitution de ce nouveau milieu social et donc de produire des politiques adaptées.

La mobilité des personnes sans-domicile est également abordée par Nadia Casagrande dans un mémoire universitaire intitulé ***Comment les personnes***

SDF vivent leur problématique dans les environs de Sion ?”. Comme indiqué dans le titre, l’auteur concentre également son enquête sur une zone géographique spécifique. Elle identifie deux catégories de mobilité chez les SDF. La forte mobilité caractérise les personnes se déplaçant d’une grande ville à l’autre en espérant trouver un travail, de meilleures aides sociales ou des opportunités. A l’inverse, la faible mobilité caractérise les personnes qui se sédentarisent dans un endroit précis de la ville. Cette faible mobilité se caractérise par des déplacements à pied ou par l’emprunt illicite des transports publics. Dans un cas comme dans l’autre, la mobilité des SDF témoigne de leur activité, de leur rythme de vie, qui sont plus ou moins intenses.

L’article ***“Non, les SDF ne font pas « rien » de leurs journées”*** paru en novembre 2019 dans le média indépendant The Conversation s’apparente également à une enquête sur la mobilité des personnes sans-domicile. Bien que moins documenté que les travaux précédemment cités, l’article se base sur le témoignage d’une personne sans-abri rencontrée par le journaliste devant la gare de Shoreditch High Street à Londres. L’étude réalisée met en avant l’activité quotidiennement épuisante des personnes sans-abri. Celle-ci vient détruire l’idée d’oisiveté couramment répandue en montrant que la mendicité est une pratique épuisante - exigeant de se déplacer quelles que soient les conditions climatiques - et engageante car elle nécessite de s’adresser aux passants et d’être actif afin de survivre. Pour le journaliste, cette activité instaure une routine autour des lieux de mendicité mais également autour des discours employés. Par ailleurs, il est fait état de la longueur des procédures pour l’obtention d’un logement auprès des services sociaux. Les délais conduisent les individus à la rue à se construire eux-mêmes un abri ou à habiter dans des squats, ce qui constitue également une forme de travail. L’auteur de l’article préconise aux institutions gouvernementales ou caritatives de se baser sur les efforts que ces personnes déploient pour améliorer leur vie et les soutenir plutôt que de leur proposer ou de leur imposer de nouvelles initiatives.

Un frein à la mobilité, spécifique aux SDF, a été développé par Michelle Cleary, Denis Visentin, Sancia West, Deependra Thapa, Toby Robert Raeburn et Rachel Anne Kornhaber dans un article intitulé ***The Homeless and Their Animal Companions: An Integrative Review***. Il y est question de l’entrave à la mobilité que peut représenter un animal de compagnie pour leurs maîtres SDF. L’animal de compagnie a, selon les auteurs, à la fois des effets positifs et

négatifs pour les personnes SDF. Il offre de la compagnie, de l'affection et de l'amour, contribue à la diminution du stress, participe à l'équilibre émotionnel de l'individu, sécurise le SDF dans son quotidien et facilite les relations sociales avec les autres individus. Cependant, il est également un frein à la mobilité. Il peut compromettre l'accès à une place sûre, réduit l'accès aux transports publics ainsi qu'à certaines activités et services (services liés à la santé par exemple). Les auteurs déplorent le manque de prise en compte des animaux de compagnie dans la mobilité des SDF par les services publics qui oblige les SDF à organiser leurs déplacements autour de cette contrainte.

L'idée de la mobilité comme élément relevant d'une stratégie a également été développée par Emma Jackson dans un article intitulé ***Fixed in Mobility, Young Homeless People and the City***. Il s'agit d'une étude de la mobilité de jeunes SDF logeant au Fresh Start, un centre d'accueil pour jeunes SDF à Londres. Selon l'auteure, la mobilité des individus de son échantillon (principalement des réfugiés, des demandeurs d'asile, des jeunes hommes avec un passif judiciaire, jeunes hommes en conflit familial) est à la fois globale et locale : fuir la guerre et fuir sa situation familiale. Elle définit ce centre comme un « hub » où les déplacements des SDF sont les flux et forment une constellation de relations sociales. L'auteure part d'une idée répandue selon laquelle la personne SDF se déplace sans schéma, sans but, de façon irréfléchie. Elle invalide cette idée, tout d'abord, en montrant que des acteurs externes ou internes interviennent pour influencer les déplacements.

Il y a, premièrement, la police qui pratique notamment le Stop and Search, interrompt les déplacements et pratiquent de nombreuses formes de discriminations (raciales, de classe...).

Deuxièmement, il y a la surveillance des pairs. Le territoire est divisé en différentes zones « contrôlées » par différents groupes de SDF. Le risque de rester trop longtemps dans une zone à laquelle on n'appartient pas est de subir des violences. Les hommes sont plus concernés par cette violence-là. Les femmes de l'échantillon ne parlent pas de subir des violences par leurs pairs d'autres zones. De plus, il apparaît que cette violence diffère en fonction de la race et de la classe (« *combination of class and race, a 'background'* »).

Troisièmement, il y a les autorités locales (*London borough councils*) qui influencent les mobilités en hiérarchisant les catégories de SDF. Ainsi selon l'auteure, la mobilité relève d'une tactique : il s'agit de saisir des opportunités sur le moment et dans l'insécurité. Elle analyse les déplacements des jeunes

SDF jusqu'au centre d'accueil. Se mouvoir donne un but, une destination, permet de lutter contre le désespoir. Trois tactiques sont définies : *mobility as resource*, *mobility as loss*, et *mobility as managing*. La mobilité comme ressource correspond à un gain et sert à accroître ses connaissances sur la ville. La mobilité comme perte fait part d'un traumatisme lors du déplacement jusqu'au centre, elle rappelle aux jeunes SDF qu'ils ne sont pas « normaux » (« *something that keeps her from being 'normal'* »). La mobilité en tant que gestion montre que certains SDF doivent gérer leurs déplacements entre leur vie de SDF nommée *community* et leur vie familiale (*family*). Il s'agit de sphères différentes que les concernés veulent garder séparées.

L'absence de domicile-fixe induit pour les SDF l'occupation de l'espace public. Leur rapport à ce dernier qui sera étudié.

B. DES RITES D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

La notion d'espace public est inhérente à celle du sans-abrisme : privés d'un espace qui leur est propre, un espace privé, les SDF sont en contact permanent avec l'espace public, que ce soit un lieu de transition pour la journée seulement, entre deux nuits passées dans des lieux de fortune, des hébergement d'urgence, ou chez des connaissances, ou qu'il soit devenu un lieu d'habitation prolongé, de jour comme de nuit. Ces points ont été développés brièvement par Nadia Casagrande dans le mémoire universitaire intitulé "**Comment les personnes SDF vivent leur problématique dans les environs de Sion ?**", déjà cité plus haut. Concernant le thème de l'espace public, l'auteure l'aborde lorsqu'elle développe le besoin de dormir en expliquant que certains SDF préfèrent passer la nuit dans l'espace public plutôt que de vivre en forte promiscuité dans les centres d'hébergement ; elle aborde également le sujet en constatant que les SDF mendiants s'approprient l'espace public en choisissant un lieu de manche régulier.

La présence des SDF dans l'espace public introduit également la question de leur visibilité et de leur perception par les citoyens non-SDF. Ce sujet a été développé par Marie Loison-Leruste dans un ouvrage intitulé **Habiter**

à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté, paru en 2014. L'auteur y explique comment les représentations autour des sans-abris se sont construites. Elle s'intéresse d'abord aux acteurs qui participent à ces constructions: les habitants, les associations, les médias, les politiciens et les chercheurs. Elle montre ensuite que c'est la visibilité des SDF (odeur, physique...) qui participent le plus à la construction de représentations sociales par les riverains (sentiment d'insécurité) et aussi la peur de se retrouver dans cette situation (peur de l'altérité). Dans les deux dernières parties de son ouvrage, elle crée une typologie des attitudes de riverains par rapport aux SDF. Il y a 4 réactions :

- rejet de manière distante,
- rejet engagé (participation à des actions collectives contre des centres),
- rejet de ce rejet engagé,
- indifférence.

Enfin de manière plus spécifique, la notion de visibilité des SDF dans l'espace public a été toute particulière lors de la crise sanitaire provoquée par l'apparition du Covid 19. Dans une note publiée par la Fondation Jean Jaurès le 18 mars 2020 intitulée **"Sans-abri et épidémie : que faire ?"**, Julien Damon explique la façon dont ce problème, de l'ordre de la santé publique, touche les populations des personnes sans abri et amplifie les dysfonctionnements structurels et les failles du système. La propagation du virus souligne la vulnérabilité des SDF face aux maladies, celle-ci provenant notamment de leur plus grande présence dans l'espace public et du fait que les lieux où ils pourraient se confiner soient principalement des hébergements où la promiscuité est importante. De plus, ce virus met en évidence un problème de mobilité. Pour ces personnes qui ne peuvent plus se déplacer librement, il devient difficile de subvenir à leur besoin car elles ne peuvent plus faire la manche et les bénévoles se voient obligés de réduire leurs aides. Au sujet de la mobilité s'ajoute celui de l'immobilité également et du consentement au confinement. Depuis le 16 mars 2020 les déplacements sont réglementés : mais comment faire lorsque que l'on a pas d'hébergement ? Que faire si la personne sans-abri n'accepte pas l'hébergement qu'on lui propose ? Peut-on véritablement la sanctionner ? Pour conclure, l'auteur souligne deux points qui nous paraissent importants pour les recommandations que nous souhaiterions faire par la suite comme : la pertinence des dispositifs comme "logement d'abord" qui montre que les logements sont souvent coûteux pour les pouvoirs publics et peu adaptés aux personnes (comme les hôtels), et

le manque de points sanitaires propres et sécurisés dans l'espace public (pour satisfaire ses besoins ou se laver les mains pour les personnes SDF) qui est un véritable problème de santé publique et surtout en période d'épidémie.

Enfin, au vu de l'objet de notre recherche, il convient d'étudier le territoire bordelais. C'est notamment au travers d'une revue de presse que nous avons approfondi la question des sans-domicile dans la métropole bordelaise.

07

BORDEAUX SOUS TENSION, LES POUVOIRS PUBLICS IMPUISSANTS

La ville de Bordeaux est, depuis quelques années, victime de son succès. Ce dernier s'illustre notamment par le problème de pénurie de logement qui y est criant et touche de nombreuses parties de la population. Dans un reportage de France TV Info diffusé le 26 octobre 2019 et intitulé **"Bordeaux : des salariés sans-domicile fixe"**, l'accent est mis sur les jeunes travailleurs et les étudiants, que ce phénomène force parfois à dormir dans leur voiture ou à vivre dans des logements insalubres. Cela entraîne des conditions de vie difficiles comme le problème d'accès à l'hygiène et peut les amener jusqu'à se retrouver complètement à la rue.

Dans ce cas, les personnes sans-domicile fixe tentent d'identifier un périmètre optimal à leur installation, qui leur permettra d'avoir un accès convenable à leurs lieux de vie et points d'ancrage. Ce dernier point est développé par Djemila Zeneidi-Henry dans son article **"Bordeaux côté rue ou la ville vécue par les SDF"** publié en 2006, où l'auteure parle de la présence des SDF dans la ville de Bordeaux. Elle explique l'attrait du centre-ville pour les SDF grâce à la présence d'un maillage assez serré des services d'aide et des ressources nécessaires à la survie. Cependant, on retrouve à Bordeaux la présence majoritaire des SDF dans les quartiers populaires. C'est une ville qui a deux logiques de gestion des SDF : la répression et la régularisation. Pour autant, les SDF territorialisent les espaces qu'ils fréquentent et y attachent un sens avec la distinction par exemple de bonnes ou mauvaises adresses. Cette concentration et cet ancrage des SDF dans l'espace public bordelais a poussé les pouvoirs publics à agir.

Dans son article **"Aide aux migrants : à Bordeaux, "tout le monde est désespéré"** paru le 19 septembre 2019 dans le quotidien Libération, Eva Fonteneau déplore le démantèlement de nombreux squats à Bordeaux durant l'été 2019 après l'arrivée d'une nouvelle préfète Fabienne Buccio à la tête de la Gironde. Pour répondre à cette crise, des associations avaient monté rapidement un accueil de jour à l'Athénée libertaire qui, à son tour, a été démantelé à la fin de l'été. Ces démantèlements ne font que déplacer le problème, vu que les

migrants qui les composaient viennent agrandir le bidonville de Bordeaux lac. Eva Fonteneau montre également que le nombre de migrants a considérablement augmenté à Bordeaux durant les trois dernières années.

La présence importante des populations étrangères a également été soulignée par Simon Barthélémy dans un article paru sur le site RUE89 Bordeaux le 7 novembre 2017, intitulé **“Toujours plus de personnes à la rue à Bordeaux”**. L’auteur y fait le constat d’une majorité étrangère au sein des personnes à la rue à Bordeaux, les Albanais (12%) et les Géorgiens (7%) étant les plus représentés. Le nombre de mineurs est également important (entre 26 et 28% des personnes accueillies). Selon lui, la première raison de l’errance est « le départ du pays d’origine », passé en un an de 33% à 44% des cas et la proportion des demandeurs d’asile augmente également. Simon Barthélémy décrit une situation de plus en plus tendue qui est à l’origine de discordes entre les pouvoirs publics et les différentes forces politiques. L’auteur fait état des tensions entre l’Etat et la métropole, le premier reprochant à la métropole bordelaise l’insuffisance des dispositifs et le manque de place. Les élus métropolitains, de leur côté, attendent notamment un soutien au projet d’espaces temporaires d’insertion pour éradiquer les squats. Simon Barthélémy présente plus amplement ce projet porté par Bordeaux Métropole dans un autre article paru le 27 octobre 2017 sur le site RUE89 Bordeaux, intitulé **“Comment Bordeaux Métropole veut sortir les familles roms des bidonvilles”** où il y explique que Bordeaux Métropole, qui dénombre aujourd’hui 33 bidonvilles, où vivent quelque 800 personnes, veut créer dans les communes volontaires deux ou trois « espaces temporaires d’insertion », chacun capables d’accueillir une vingtaine de familles roms. La métropole s’inspire de l’exemple de Strasbourg, qui est ainsi parvenu à résorber ses squats. En parallèle, la métropole ambitionne d’amener l’eau, l’électricité, d’assurer la gestion des déchets et le ramassage scolaire sur des sites déjà squattés.

La crise du logement frappant la métropole bordelaise laisse ainsi les pouvoirs publics désemparés et n’est pas sans influencer sur la population étudiante de la ville. Constituant le cœur de notre étude, cette dernière mérite d’être étudiée plus en détail.

08 BIBLIOGRAPHIE SDF ET MOBILITÉ

- Artisticlab.forumviesmobiles.org. 2016. *Les Réfugiés Connectés - Ai Weiwei*. [online] Available at: <<http://artisticlab.forumviesmobiles.org/fr/the-refugee-project>>.
- Casagrande, N. (2020). *Comment les personnes SDF vivent leur problématique dans les environs de Sion ?*. Sierre: HES-SO Valais Wallis Domaine Santé & Travail Social. Retrieved from <https://core.ac.uk/download/pdf/20649237.pdf>
- Chevallier, D., 2019. *Sans-Abrisme Et Urbanité*. [online] Millenaire3.com. Available at: <<https://www.millenaire3.com/dossiers/Sans-abri/Sans-abrisme-et-urbanite>>.
- Chobeaux, F., & Le Breton, D. (2011). *Les nomades du vide*. Paris: La Découverte.
- Cleary, M., Visentin, D., Thapa, D., West, S., Raeburn, T. and Kornhaber, R., 2019. The Homeless and Their Animal Companions: An Integrative Review. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 47(1), pp.47-59.
- Damon, J. (2003). Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge. *Journal Du Droit Des Jeunes*, 223(3), 30. doi: 10.3917/jdj.223.0030
- Damon, J. (2017). *Exclusion : vers zéro SDF ?*. La Documentation française.
- Damon, J., & Chazel, F. (2001). *La question SDF*. [Lieu d'édition inconnu]: Presses Universitaires de France.
- DeVerteuil, G., 2003. Homeless Mobility, Institutional Settings, and the New Poverty Management. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 35(2), pp.361-379.
- Devlesaver, S., & Martin, L. (2014). *Bienvenus dehors ! Sans abris et espace public*. Bruxelles: Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique. Retrieved from https://biblio.helmo.be/opac_css/doc_num.php?explnum_id=2999
- Fonteneau, E., 2019. Aide aux migrants : à Bordeaux, «tout le monde est désemparé». *Libération*, [online] Available at: <https://www.liberation.fr/france/2019/09/19/aide-aux-migrants-a-bordeaux-tout-le-monde-est-desempare_1752397>.
- Forum Urbain, 2019. *Rencontre #18 : La Ville Contre Les Jeunes En Errance ?*. [video] Available at: <https://www.youtube.com/watch?v=5Ss_BY7uikA>.
- Gadille, M, Méhaut, P, et Courault, B. (2013). « Compétences et régulation des marchés du travail dans les pôles de compétitivité : le cas du pôle Pégase », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. avril, no. 2, pp. 339-361.
- Glodfischer, E. (2019). *Diverting Eyes and Bodies: The Management of Homeless Visibility in New York City - Metropolitics*. Retrieved from <https://www.metropolitiques.eu/Diverting-Eyes-and-Bodies-The-Management-of-Homeless-Visibility-in-New-York.html>

- Lenhard, J., 2019. Non, les SDF ne font pas « rien » de leurs journées. *The Conversation*, [online]
Available at: <<https://theconversation.com/non-les-sdf-ne-font-pas-rien-de-leurs-journees-117418>>.
- Lion, G. (2015). Vulnérables, indésirables. Le cas des habitants des bois parisiens - Métropolitiques.
Retrieved from <https://www.metropolitiques.eu/Vulnerables-indesirables-Le-cas.html>
- Loison-Leruste, M. (2014). *Habiter à côté des SDF*. Paris: L'Harmattan.
- Pichon, P. (2002). Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire. *Communications*, 73(1), 11-29. doi: 10.3406/comm.2002.2109
- Pichon, P. (2009). *SDF, sans-abri, itinérant, Oser la comparaison* (Chapitre 2: Construction d'un problème social et émergence de la catégorie SDF en France). Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- Rodriguez, J. (2014). « Partir, c'est mourir un peu ». Réflexions sociohistoriques sur la mobilité et l'errance. *Pensée Plurielle*, n° 35(1), 21. doi: 10.3917/pp.035.0021
- Secours Catholique, 2014. *La Fracture Mobilité*. [online] Secours Catholique Caritas France.
Available at: <<https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs2014-bd-2.pdf>>.
- Tarrus, A. (1997). Jeunes sans emploi au centre-ville, travail et errance : La pauvreté dans l'espace public perpignanais. *Les Annales De La Recherche Urbaine*, 76(1), 20-31. doi: 10.3406/aru.1997.2113
- Vicente, J. (2016). *Économie des clusters*. La Découverte
- Yaouancq, F., Lebrerel, A., Marpsat, M., Reignier, V., Legleye, S. and Quaglia, M., 2013. *L'Hébergement Des Sans-Domicile En 2012 : Des Modes D'Hébergement Différents Selon Les Situations Familiales*. [online] INSEE.
Available at: <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281324>>.
- Zeneidi-Henry, D., & Fleuret, S. (2007). Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF. *Espace Géographique*, 36(1), 1. doi: 10.3917/eg.361.0001

ÉTUDE POUR FORUM VIES MOBILES PAR :

Jeanne AGAËSSE (*étudiante SciencesPo Bordeaux*)

Louis-Baptiste BERTRAND (*étudiant SciencesPo Bordeaux*)

Lison DAVault (*étudiante ENSAPBx*)

Melvin JOYET (*étudiant ENSAPBx*)

Estelle LAFAILLE (*étudiante ENSAPBx*)

François NOGRET-PRADIER (*étudiant SciencesPo Bordeaux*)

Camille RADELET (*étudiante SciencesPo Bordeaux*)

Cécile ROUSSET (*étudiante ENSAPBx*)